

Le désert de l'orientation

Par **Xdrv**, le **19/01/2017** à **10:40**

Bonjour tout le monde,

Je suis actuellement en troisième année et pour ainsi dire perdu. De prime abord je serais tenté d'intégrer un M1 de droit des affaires mais en réalité je n'ai aucun avis sur la réalité des professions que cela ouvre, n'ayant pu faire de stage. En parallèle et c'est inespéré, j'ai réalisé un stage au sein du cabinet d'un pénaliste de renommée qui m'a plu.

Alors, se posent plusieurs problèmes :

-Me suis-je fait une mauvaise image de la réalité de la profession d'avocat pénaliste en la construisant uniquement par l'expérience obtenue au sein d'un grand cabinet ?

-Pensez-vous qu'il soit plus à même de réfléchir en droit pénal qu'en droit des affaires ? Car c'est ce que j'aime, réfléchir.

-Une césure entre L3 et M1 pour effectuer des stages dans chacun de ces deux domaines est-elle opportune ou plutôt une mauvaise idée ?

Merci de vos réponses car, à vrai dire, j'ai peur d'intégrer un master qui ne me plait pas et je ne veux pas porter les remords du "en définitive l'autre choix n'aurait pas été mieux ?".

Par **Yann**, le **19/01/2017** à **10:58**

Choisir, c'est renoncer. Il y aura toujours une part de vous qui se posera la question : Et si j'avais pris l'autre voie ?

Il faut l'accepter et faire son deuil de la voie évitée pour s'investir pleinement dans celle retenue.

Ce qui est sûr, c'est que les deux peuvent mener à une carrière passionnante. Et dans les deux cas vous serez amené à "réfléchir".

Pour ce qui est d'une année de césure, ça ne me semble pas approprié. Faites des stages pendant vos vacances. Mais une année complète c'est trop. Et surtout reprendre derrière sera difficile, retourner au rythme et à l'atmosphère universitaire après avoir passé du temps dans le monde du travail, c'est pas simple.

Par **Poussepain**, le 19/01/2017 à 11:08

Bonjour,

Droit pénal ou droit des affaires, ça reste du droit.

Donc en terme de réflexion cela se vaut (syllogisme, compréhension de la jurisprudence, synthèse et compréhension du dossier...).

Dans la pratique le droit des affaires est très technique et plus créatif dans son aspect conseil.

Sous cette dénomination se recoupent beaucoup de matières et de métiers, entre le fiscaliste qui ne met pas les pieds au Tribunal et qui cherche des solutions pour optimiser la fiscalité de ses clients, et l'avocat contentieux qui rédige des conclusions et plaide au Tribunal.

Le droit pénal c'est du pur judiciaire: recherche des vices de procédure, stratégie du dossier, plaidoirie, (émotions?)...

Vous n'avez pas détaillé votre expérience d'un grand cabinet pénaliste, mais au début le quotidien d'un pénaliste c'est plus les gardes à vue, les comparutions immédiates et les affaires de petite et moyenne délinquance que les procès d'assises. De toute façon, le pénal c'est plus une expérience de terrain que de cabinet.

Enfin à mon avis il faut mieux éviter la césure sèche pendant les cinq premières années de droit.

Par **Xdrv**, le 19/01/2017 à 13:01

Bonjour et merci pour vos réponses.

Je prends note que l'année de césure ne doit pas être effectuée maintenant.

Effectivement Poussepain quand j'assistais les collaborateurs je faisais ça, comparutions immédiates, gardes à vue, etc mais pour les affaires du cabinet elles étaient extrêmement intéressantes et il était intéressant de voir comment l'affaire a été traitée et ce qu'il en ressort quand celles-ci font l'objet de reportages et je ne pense pas pouvoir retrouver ça dans un cabinet "lambda" par lequel je suis amené à commencer.

Pour le droit des affaires j'ai ainsi peur de m'engager en M1 alors que je ne sais même pas si cela me plaît car l'été je dois travailler donc je ne peut pas faire de stage..

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/01/2017 à 13:23

Bonjour

[citation] Pour le droit des affaires j'ai ainsi peur de m'engager en M1 alors que je ne sais même pas si cela me plaît [/citation]

Qu'est ce qui fait que vous êtes potentiellement attiré par le droit des affaires ?

Par **Xdrv**, le **19/01/2017** à **13:36**

Bonjour Isidore,

Ce qui m'intéresse dans le droit des affaires c'est le côté entrepreneuriat, commerce ainsi que l'aspect financier (non pas gagner de l'argent mais en manipuler)

Par **Xdrv**, le **19/01/2017** à **13:44**

Pour le droit pénal en revanche c'est l'aspect "défi" qui m'attire : vous l'accusez de ..., démontrons le contraire. Bien entendu cela n'est pas toujours possible et ainsi "vous voyez que le verre est à moitié vide mais n'est-il pas aussi à moitié plein ?". Bien entendu ces exemples sont idéalisés mais vous avez compris la démarche

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/01/2017** à **14:12**

Bonjour

Je vois c'est l'aspect montage qui vous attire. Comme l'a dit Poussepain, il faut avoir conscience que vous n'irez quasiment jamais plaider. Tandis qu'en droit pénal c'est l'inverse.

Dans les deux cas vous aurez à réfléchir. En droit des affaires, ce sera pour trouver le meilleur montage pour vos clients. En droit pénal, ce sera pour assurer la défense de votre client.

Je ne sais pas quel environnement vous conviendrait le mieux.

Par **Herodote**, le **19/01/2017** à **15:32**

Bonjour,

J'interviens juste pour dire que vous pouvez tout à fait faire du droit pénal, en tant qu'avocat, sans avoir de master spécialisé en la matière. A l'inverse, si vous vous spécialisez exclusivement en droit pénal, il vous sera assez difficile de traiter des dossiers de droit des affaires.

Le droit pénal est complexe, technique, mais pas davantage que le droit des affaires. Il existe par ailleurs des formations plus "généralistes", type droit privé général, même si bien sûr, ces formations ont les inconvénients de leurs avantages.

Pour faire court... vous pouvez faire les deux (et même d'autres choses !) en étant avocat généraliste, ce qui est le cas de la plupart des avocats en France je crois.

Par **Xdrv**, le **19/01/2017** à **15:52**

Merci Isidore et Herodote,

Ainsi j'en conclus qu'il n'y a pas de "meilleure voie" parmi les deux, les deux sont techniques et intéressantes et je dois donc déterminer laquelle m'intéresse le plus bien qu'il ne soit pas nécessaire de se spécialiser.

Merci :)

Par **Herodote**, le **19/01/2017** à **16:05**

Bonjour,

Ce n'est pas tellement ça. Yann a raison, choisir c'est renoncer. Seulement, rien ne vous interdit de pratiquer le droit pénal en tant qu'avocat avec un M2 de droit des affaires ou même de droit public. Cela étant, il est sûr que vous devrez travailler la matière par vous-même.

Certains choix ferment plus de portes que d'autres, c'est tout. A méditer. Une formation en droit privé général peut ainsi présenter l'intérêt d'étudier un large panel de matières (y compris le droit pénal et le droit des affaires), avec certes un degré de spécialisation moindre qu'un master consacré exclusivement à la discipline. Une spécialisation accrue en la matière peut venir de masters complémentaires ou de la pratique.

Disons que ce n'est pas un mauvais choix pour les "touche à tout" ou les "indécis", ou d'ailleurs, pour présenter des concours.